

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 95 fixant la liste des personnes parmi lesquelles doit être effectué le tirage au sort des assesseurs près la Cour Criminelle pendant l'année 1962

n° 95

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 janvier 1962

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1962

Date du numéro
31 janvier 1962

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Les personnes dont les noms suivent sont inscrites pour l'année 1962 sur la liste des personnes parmi lesquelles doivent être tirées au sort les Assesseurs à adjoindre au Président du Tribunal Supérieur d'Appel de Djibouti pour former la Cour Criminelle : MM. Abdourhaman Abdoukader, employé de commerce ; Chambaud, directeur de la B.N.C. ; Chauvin de Précourt, directeur de la B.IC. ; Ravmondeau, agent de la C.M.A.O. ; Haffmayer, directeur de Société ; Henneuse, agent du C.F.E. ; Lonné, directeur de Société ; Mohamed Omar Saleh, commerçant ; Mohamed Sadick Ali, inspecteur à la Voirie ; Philipbe, directeur de Société ; Smertnick, agent de Société.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,Yves de DARUVAR.